

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 10 juillet 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
30	17	18

Vote
A l'unanimité
Pour : 18 Contre : 00 Abstention : 00

L'an 2025 le 10 juillet à 18 h 30, le Comité Syndical du SICTOM de Champagne Berrichonne s'est réuni à la salle des réunions du SICTOM à Issoudun, sous la présidence de M. VAN REMOORTERE Éric, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux délégués syndicaux le 4 juillet 2025

Présents : M. VAN REMOORTERE Éric, Président, Mmes : ABRIOUX Sylvette, HERVET Maryse, LAINEZ Sylvie, LEPRAT Monique, LOTH Christelle, SAUGET Nicole, MM : CHABANCE Fabrice, GONNET Arnaud, GONTHIER Gilles, JOLY Sylvain, LAUVERGEAT Patrice, NORMAND Franck, PARAGE Frédéric, QUANTIN Jean-Philippe, RENAUDAT Fabrice

Suppléants : M. JEANNEAU Mathieu (de Mme MALLET Armelle)

Excusés avant donné procuration : Mme CIRE Maryline à M. LAUVERGEAT Patrice

Excusés : Mme LE GRANDIC Patricia, M. LEGNIER François, Mme MERIOT Nathalie, M. VILLALDEA-AVILA Rafaël ;

Absent(s) : M. AUDEBERT Éric, M. BODIN Olivier, M. BONNET Michel, M. HERAULT Michel, M. MAURICEAU Christophe, M. METIVIER Philippe, M. MNICH Pascal, M. TAILLANDIER Michel

A été nommé(e) secrétaire : M. GONNET Arnaud

Acte rendu exécutoire après dépôt

en SOUS PREFECTURE

D'ISSOUDUN

Le: 11/07/2025

Et

Publication ou notification du :

16/07/2025



100725_06 – Attribution du marché d'acquisition d'un camion porteur équipé d'un bras ampliroll et d'une grue arrière cabine

Rapporteur : Éric VAN REMOORTERE

Présentation :

M. le président rappelle que le SICTOM a réalisé une consultation pour l'acquisition d'un camion porteur équipé d'un bras ampliroll et d'une grue arrière cabine.

Les modalités de passation sont celles de l'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

Il rappelle que la Commission d'appel d'offre réunie le 03/07/2025 et qu'elle a rédigé un rapport qui est présenté ce jour.

Avis du bureau : Favorable

Délibération

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'avis de marché publié le 14/05/2025,

Vu le rapport de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) en date du 03/07/2025

Considérant que la CAO a examiné les offres reçues et a proposé l'attribution des marchés,

Considérant que cette proposition est conforme aux critères d'attribution définis dans le règlement de la consultation,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver la proposition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et d'attribuer le marché public d'acquisition d'un camion porteur équipé d'un bras ampliroll et d'une grue arrière cabine aux entreprises suivantes :

LOT1 : Entreprise REVMAT 104 900€ HT

LOT2 : Entreprise CARROSSERIE INDUSTRIELLE SERIGNAC 134 700€ HT

Article 2 : D'autoriser le président, à signer le contrat pour la réalisation du marché public concerné avec les entreprises suivantes :

LOT1 : Entreprise REVMAT 104 900€ HT

LOT2 : Entreprise CARROSSERIE INDUSTRIELLE SERIGNAC 134 700€ HT

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

Au SICTOM de Champagne Berrichonne, le 11/07/2025

Le Président



Secrétaire de séance,
M. GONNET Arnaud

